



AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 179-2024

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Sylvestre, le 5 février 2024 :

RÈGLEMENT 179-2024

RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 423B, rue Principale, Saint-Sylvestre, aux jours et heures d'ouverture du bureau ainsi que sur le site internet de la municipalité : <https://www.st-sylvestre.org/?page=reglements-municipaux#> , où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donnée à Saint-Sylvestre, ce 5 février 2024.

Louise Breton

Directrice générale et
Greffière-trésorière